



**Municipalité
de Saint-Damien**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉROS 757-5

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 757-5

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 21 février 2023, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - Projet de règlement numéro 757-5 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 757, tel qu'amendé.
L'objet du présent règlement vise à modifier les exigences des dispositions concernant l'obligation et la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation.
2. Le projet de règlement 757-5 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
3. Le projet de règlement 757-5 concerne l'ensemble des zones de la municipalité.
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu lundi le 13 mars 2023, de 18 h à 19 h, à la salle publique des délibérations du conseil située au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne qu'il pourra désigner, expliquera les projets de règlements plus haut cités ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Le projet de règlement numéro 757-5 peut être consulté au bureau municipal situé au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien, durant les heures régulières d'ouverture, et peut également être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, ce 6 mars 2023

Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier